

La Caussine haute

24170 DOISSAT - Tél. 05 53 29 94 84 - Fax. 05 53 29 14 66 - www.location-lacaussine.com

CONTRAT DE LOCATION MOBIL-HOME en PÉRIGORD

Ce contrat type de location doit être établi en double exemplaire (un exemplaire doit être conservé par le propriétaire, l'autre par le locataire). Paiement accepté par chèque, espèces, chèques vacances mais pas par carte bancaire.

Adresse des lieux loués : La Caussine Doissat - 2410 Belvès

Distance de Sarlat : 30 kms

Location convenant à 4 à 6 personnes.

Distances des commerces les plus proches : Prats à 3 kms, St Pompon à 6 kms et Belvès à 12 Kms.

Nom et adresse du propriétaire :

Prunis La Caussine 24170 Doissat - Téléphone : 05 53 29 94 84 - Télécopie : 05 53 29 14 66

COMPOSITION DE LA LOCATION

Mobil-home Florès Marque Louisiane

Surface habitable : 30 m² - Nombre de niveaux : 1 - Nombre de chambres : 2

Pièces	Dimensions	Descriptif
Cuisine / Salle à manger / Salon (une seule pièce)	10 m ²	
Chambre 1	5 m ²	1 lit 2 pers. 140
Chambre 2	5 m ²	3 lits 1 pers. 90
Salle d'eau	-	douche
WC intérieurs	-	chasse d'eau obligatoire

Jardin non clos de 200 m²

Piscine à partager 12 m. x 6 m.

Tennis à 3 km

Inconvénients éventuels (bruits, odeurs...) : aucun

Terrasse non couverte 10 m²

Distance du logement : 2/300 m

Equitation à 12 km

Parking devant la location

Baignade en étang à 5 km

Canoë à 20 km

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Linge usuel de maison (torchons, serviettes,...) : non fourni

Electricité : comprise

Four à micro-ondes

Salon de jardin

Chauffage : électrique, compris

Animaux : admis (Petits chiens sur demande)

Date de construction : neuf - 2003 Accès internet Wifi gratuit

Draps : sur demande

Réfrigérateur

Lave-linge en commun

Fer à repasser

Cafetière électrique

Vente de produits fermiers

Calme – Nature – Oxygénation – Chemins forestiers – Balades – VTT à 200m – Salle de jeux – Ping-pong – Baby foot – terrain de pétanque – Volley – Piscine.

MODALITES ET PRIX DE LOCATION

Pour la période du..... au.....

le montant de la location est fixée à.....

Ce prix est net de toute majoration : OUI – NON

Majorations s'il y a lieu : (lesquelles) : Taxe de Séjour

Taxe de séjour : Oui Montant par personne et par jour 0,50 €

Entrée en jouissance des lieux le..... à partir de 16 heures.

Départ souhaité le avant 10 heures.

Le locataire éventuel, après avoir pris connaissance de la description de la location, appose sa signature au contrat qui devra lui parvenir dûment rempli et signé par le propriétaire en deux exemplaires.

Le locataire conservera un exemplaire et renverra l'autre au propriétaire. Le propriétaire ne se trouve engagé vis-à-vis du locataire que lorsqu'il a reçu le contrat dûment signé par le locataire dans un délai de **10 jours** après son expédition, accompagné du premier versement, à titre d'arrhes, et à valoir, d'un montant de.....€ (25% de la somme à devoir).

Le locataire s'engage formellement à verser directement entre les mains du propriétaire le solde de la location convenue et restant dû, soit la somme de€, et ceci dès l'entrée en jouissance des lieux loués. Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par.....personnes, soit.....adultes, etenfants). Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et au départ du locataire ; toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation.

Caution demandée : (s'il y a lieu) : 100 €.

Pour les arrhes hors FRANCE nous demandons un virement bancaire.

Nom et adresse du locataire :

..... Tél

..... se déclare d'accord sur cette location après avoir pris connaissance des renseignements s'y apportant communiqués par le propriétaire.

A Doissat le.....

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du propriétaire,

A..... le.....

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du locataire,